

ARRETE A/2021/.....1364...../SGPRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGENCE DU
SERVICE CIVIQUE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

LE MINISTRE D'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des
Agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant Nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2021/017 - 018 - 024 – 028/PRG/SGG des 19, 21, 23, 27 janvier 2021 et
D/2021/082/PRG/SGG du 19 mars 2021, portant Compositions partielles du
Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/118/PRG/SGG du 29 avril 2021, portant Nomination d'un membre du
Gouvernement.

Vu la Convention de financement N°CGN 1292 01 PAD-ASCAD du 15 janvier 2020 ;

Vu le contrat N°0108 du 1^{er} avril 2020, portant délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Agence
du Service Civique d'Action pour le Développement ;

Vu la lettre N°272/PRG/ME/SGPRG/SP du 10 juin 2020, portant désignation du coordinateur
et de la responsable administrative et financière du PAD-ASCAD.

ARRETE

Article 1^{er} : les cadres dont les prénoms et noms suivent sont respectivement nommés dans
le comité de pilotage du PAD-ASCAD.

Président du comité de pilotage : Monsieur Oumar DIOP, Conseiller Technique Principal au
Secrétariat Général de la Présidence de la République ;

Rapporteur : Monsieur Amadou KEITA (DGA-ASCAD), Coordinateur du PAD-ASCAD ;

Membres :

- Général de Division Amadou DOUMBOUYA, Directeur Général de l'ASCAD ;
- Madame Salimatou DIALLO, Cheffe de la Cellule Partenariat à la Direction Générale de l'Observation Nationale de la Jeunesse, représentante du Ministère de la Jeunesse ;
- Représentant du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
- Colonel Sennah CAMARA, Chef du Secrétariat Général de l'État-major Général des Armées, représentant le Ministère de la Défense Nationale ;
- Monsieur Alhassane DIALLO, Directeur National des Etudes Economiques et de la Prévision, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Mohamed Sanoussy KABA, Conseiller Juridique au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Monsieur Fodé CONDE, du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Monsieur Moussa DOUMBOUYA, en charge des Opérations du PAD-ASCAD à l'AFD Conakry ;
- Monsieur Mamadou Amirou BAH, de la Division Suivi Budgétaire Sectoriel à la Direction Nationale du Budget ;
- Monsieur Sékou DIAWARA, Chef de Section Suivi-évaluation Audit à l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée ;
- Monsieur Thierno Mamadou CISSE, Chef de Département Promotion de l'Emploi, à l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi ;
- Monsieur Moussa SANGARE, représentant de la Coalition Nationale des Organisations de la Société Civile ;
- Monsieur Baba FOFANA, représentant du Conseil National du Patronat ;

Article 2 : le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistré au Journal Officiel de République.

04 JUIN 2021

A Conakry, le.....



NABY YOUSOUF KIRIDI BANGOURA